

# Session : Droits humains des migrants

JEUDI, 16 NOVEMBRE, 15:00 – 16:30

Les traités internationaux relatifs aux droits humains établissent le principe de l'universalité et de l'inaliénabilité des droits. Néanmoins, dans de nombreux cas, il existe une divergence entre les droits légalement détenus par les migrants et les droits dont ils jouissent effectivement dans un certain nombre de juridictions, soit en raison d'obstacles *de facto*, soit des contraintes législatives qui ne reflètent pas les obligations internationales

Tous les niveaux de gouvernement ont une responsabilité dans la mise en œuvre des droits humains. Les gouvernements locaux, étant les plus proches aux citoyens, sont souvent ceux qui traduisent ces droits en actions concrètes avec la société civile. Ainsi, les acteurs locaux jouent un rôle clé dans la garantie et la mise en œuvre effective de droits tels que la liberté d'expression et de réunion, le droit à l'alimentation, au logement, à la sécurité ou à une vie sans discrimination. Les gouvernements locaux sont souvent également en mesure d'offrir une protection immédiate et concrète aux groupes de migrants les plus vulnérables, y compris (mais pas exclusivement) les femmes et les enfants.

Cette mise en œuvre de normes internationales, et souvent nationales, peut être compliquée par une législation sur l'immigration qui conditionne l'exercice de certains droits au statut migratoire, tels que les permis de séjour. De même, les contraintes financières croissantes des autorités locales les empêchent de faire face à la croissance de la pauvreté dans les espaces urbains.

Malgré ces tendances, et sachant qu'une gestion durable des territoires ne peut s'appuyer que sur des actions visant à rétablir l'égalité sur la base des droits reconnus dans les traités internationaux, les gouvernements locaux continuent de mettre en place des mécanismes pour protéger et faire respecter les droits des migrants, dans certains cas en fournissant une réception humanitaire indépendante de l'aide de l'État ou de la communauté internationale. Cela se fait souvent grâce à la coopération avec la société civile, ce qui rend possible la participation et l'inclusion réel des migrants.

Cette session abordera les questions suivantes afin d'établir un dialogue dynamique et avoir des opinions et des recommandations concrètes:

- Comment développer une approche de la gouvernance des migrations fondée sur les droits ?
- Les violations des droits humains en tant que cause des migrations - comment les vulnérabilités et le manque de protection des droits entraînent accroissent la vulnérabilité ?
- Quelles pratiques peuvent garantir les droits des migrants et leur participation à l'environnement local - allant au-delà des politiques «sécuritaires» dominantes ?
- Comment les gouvernements locaux peuvent-ils mieux évaluer les besoins des migrants et créer un impact le plus positif possible avec les ressources disponibles?
- Comment prendre en compte la spécificité des mineurs et des femmes migrantes et protéger les migrants les plus vulnérables?
- Comment établir des réseaux d'entraide et de solidarité pour réaliser une garantie universelle des droits humains entre les villes de départ et d'accueil? Quel rôle pour les réseaux de villes?
- Comment les autorités locales peuvent-elles présenter l'utilisation de ces ressources comme non seulement utiles mais bénéfiques pour la communauté en général?

## Intervenants

- Maire d'Upala, Costa Rica
- Abdoulaye Thimbo, Maire de Pikine, Sénégal
- Maire de Gaborone, Botswana
- Berta Cao Menéndez, Assesseure pour la migration et les réfugiées, Mairie de Madrid
- Gustavo Baroja, Préfet de Pichincha
- Spécialiste du développement, Quetzaltenango, Guatemala

**Modération** par Mme. Arruda, de la ville de São Paulo, et Magali Fricaudet, de CGLU-CISDP.